

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 001/BEAC-CIMA/SG/DOP/PAMFUAC/UGRIF/2021-MI

(SERVICES DE CONSULTANTS)

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) - Cameroun
Projet d'Appui au Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC)

Secteur Gouvernance économique et financière

Référence de l'accord de financement : **Don n° 5700155003552**

N° d'Identification du Projet : **Projet n° P-Z1-H00-070**

1. La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a reçu du Groupe de la Banque Africaine de Développement un don sur les ressources du Fonds d'assistance au secteur privé africain (FAPA) pour financer les activités du **Projet d'Appui au Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC)**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour recruter un **consultant individuel** dans le cadre de la promotion de la transparence, de la mise en place d'une base de donnée au sein de la CIMA qui se traduira par une plateforme numérique qui facilitera la collecte des données notamment par le suivi des rapports de contrôle et de scoring des sociétés d'assurance.

2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

La CIMA a développé en interne, dans une version expérimentale, un module complémentaire de la plateforme numérique de collecte des données des marchés (PFN) destiné au suivi de contrôle et au scoring des sociétés d'assurances. Sur cette base, le Secrétariat Général de la CIMA compte consolider les acquis de la phase pilote pour optimiser ladite solution technologique en vue de la digitalisation du processus de contrôle des sociétés d'assurances, avec l'accompagnement d'un consultant. La mission du consultant consistera à finaliser le développement de ce module dont les fonctionnalités attendues sont : (1) la géolocalisation et la planification des contrôles ; (2) la gestion des rapports de contrôle ; et (3) les consultations et alertes. Par conséquent, les modules à développer sont répertoriés comme suit :

- Module de gestion des rapports et des calendriers de contrôle ;
- Module des consultations, alerte et reporting ;
- Module Administration ;
- Module formation des utilisateurs.

3. L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour fournir efficacement ces prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité, etc.). A cet effet, Les consultants doivent être spécialisés en informatique ou système d'information et justifier d'une expérience pertinente et prouvée dans les domaines similaires au cours des cinq (5) dernières années, notamment en termes de développement d'application, de gestion des bases de données, big data et digitalisation des processus. La connaissance des marchés de l'assurance et de la réglementation en zone CIMA

constituerait un atout. Les termes de référence peuvent être consultés sur les sites web suivants : www.beac.int et www.cima-afrique.org.

4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « *Cadre de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement* », édition d'octobre 2015 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. La méthode de sélection utilisé dans le cadre de la présente consultation est le recrutement de **Consultant Individuel**.

Les consultants peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 09 heures à 14 heures (heures locales) du lundi au vendredi.

5. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou envoyées par courrier électronique à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **15 décembre 2021 à 14 heures** et porter expressément la mention « AMI pour un accompagnement à la mise en place d'une plateforme numérique da la CIMA ».

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN
Tél : (+237) 22 23 40 30/60, Fax : (+237) 22 23 33 29

A l'attention du Coordonnateur du Projet Porte 1208,
Email : adoum@beac.int copie cima@cima-afrique.org.

Yaoundé, le 24 novembre 2021

TERMES DE REFERENCE
PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE PLATEFORME NUMERIQUE DE SUIVI DES
RAPPORTS DE CONTROLE ET DE SCORING DES SOCIETES D'ASSURANCES

CAHIER DES CHARGES
(TERMES DE REFERENCE)

Sommaire :

1. Contexte et objectif de la mission
2. Prestation attendue
 - a. Rappel de la problématique
 - b. Fonctionnalités attendues de la solution
 - c. Livrables attendus
3. Comité de pilotage
4. Critères d'éligibilité des candidatures
5. Dépôts des candidatures

1. Contexte et objectif de la mission

Dans le cadre du projet d'appui au marché financier unifié d'Afrique centrale (PAMUAF), la Banque Africaine de Développement (BAD) a accordé un financement aux principales Institutions et autorités du secteur financier en Afrique centrale : BEAC, BVMAC, COSUMAF et CIMA. Les montants alloués à la CIMA sont respectivement destinés à la mise en place d'une base de données et d'un dispositif de surveillance des indicateurs du marché et à l'évaluation de la mise en œuvre des principes de base de l'assurances (PBA) de l'IAIS.

Le Secrétariat Général de la CIMA a retenu, dans le cadre de l'appui financier de la BAD au titre du PAMUAF, de mettre en place, dans un délai de quatre mois, un module complémentaire de la plateforme numérique de collecte des données des marchés (PFN), destiné au **suivi des rapports de contrôle et au scoring des sociétés d'assurances**. Ce module avait déjà été développé en interne, dans une version expérimentale, et avait donné entière satisfaction aux équipes du Secrétariat Général de la CIMA.

Le Secrétariat Général de la CIMA souhaite recruter un consultant capable de l'accompagner dans la mise en œuvre d'une solution technologique pour la digitalisation du processus de contrôle des sociétés d'assurances, en capitalisant les retours d'expérience de la phase expérimentale effectuée en interne.

2. Prestation attendue

a. Rappel de la problématique

Une évaluation du dispositif de supervision de la CIMA, réalisée en 2015, a recommandé des actions à mettre en œuvre en urgence pour se conformer aux exigences internationales, notamment le standard 2.5 de l'IAIS qui stipule que les exigences réglementaires et les procédures de contrôle doivent être transparentes et claires, et accessibles au public. Suivant cette recommandation, la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) a adopté en décembre 2018 le guide des procédures de contrôle qui consacre l'approche de supervision basée sur les risques dont le point central est l'élaboration d'un classement des sociétés selon leur profil de risque.

C'est sur la base de ce classement (scoring) qu'est organisée toute l'activité de la CRCA, chargée du contrôle des sociétés, de la surveillance générale et l'organisation des marchés nationaux d'assurances (article 16 du Traité).

Au quotidien, le contrôle est effectué par les commissaires contrôleurs, organisés en Brigades au sein du Secrétariat Général. Le corps de contrôle des assurances est chargé du contrôle sur pièces et sur place des sociétés d'assurances et de réassurance, intermédiaires ou experts techniques, opérant sur le territoire des États membres (article 17 du Traité). L'objectif principal du contrôle est l'examen de la conduite de marché, c'est-à-dire de l'ensemble des procédures et pratiques de la société en relation avec le traitement juste et équitable des assurés et bénéficiaires de contrats. Etant donné la corrélation entre la Conduite de Marché et la Situation Financière de la Société, il est naturellement procédé à l'actualisation de celle-ci à l'occasion de chaque mission de contrôle sur place.

Les principales fonctions des Brigades de Contrôle peuvent être résumées dans les catégories suivantes :

- Contrôle sur pièces : Il s'agit de l'examen, par le commissaire-contrôleur en charge d'une société, du dossier annuel transmis par la société. Cette analyse s'appuie essentiellement sur les états financiers et statistiques transmis par la société, en vue d'évaluer sa solvabilité sur une base permanente.
- Contrôle sur place : Il s'agit de l'évaluation de la pratique des sociétés dans les domaines tels que le commercial, la communication, la tarification et la gestion des sinistres. Cette évaluation est généralement faite lors des missions de contrôle sur place. La conduite de marché et la situation financière étant corrélés, les missions de contrôle sur place procèdent généralement à l'actualisation de la situation financière de la société sur la base des vérifications faites au sein de la société.
- Agrément des sociétés et dirigeants : Les demandes d'agréments de sociétés et des dirigeants font l'objet d'un examen préalable par la Brigade de Contrôle qui fait des recommandations, sur la base des capacités financières et morales des promoteurs, quant à la décision à prendre par la CRCA.
- Etudes techniques : Sur la base des constatations faites lors des contrôles sur places et d'analyses sur pièces, les commissaires contrôleurs font des recommandations sur les aménagements réglementaires et opérationnels nécessaires pour une meilleure organisation du Contrôle.

Classement par profil de risques et Suivi permanent des sociétés

Chaque début d'année, un classement de l'ensemble des sociétés du marché est effectué en fonction des profils de risques prédéfinis. Le choix des critères de classement des sociétés est fait en fonction des domaines de priorités définis par la Commission.

Dans un souci d'efficacité, chaque société est confiée à un commissaire-contrôleur qui en assure le suivi permanent et rend compte à la Commission. Le suivi d'une société par le commissaire-contrôleur consiste notamment en la vérification, par différents moyens, de l'exécution des injonctions et recommandations de la CRCA et des missions de contrôle sur place. Lorsque l'exécution de ces injonctions et recommandations est satisfaisante, le commissaire-contrôleur propose un ajustement du classement de la société. A l'inverse, lorsque le commissaire-contrôleur dispose d'éléments démontrant que la situation ou les pratiques de la société ne se sont point améliorées, il propose également un ajustement du classement de la société et des mesures de contrôle appropriées. Le suivi des sociétés doit se faire dans l'optique d'une amélioration durable du profil de risque de la société ou, à l'inverse, d'une minimisation de la période pré liquidation pour éviter de laisser sur le marché des compagnies d'assurance insolvables qui plombent le mécanisme de compensation entre assureurs pour les sinistres et recours automobile par exemple.

Gestion de la base des données sur les sociétés

La base de données des informations du Contrôle est régulièrement mise à jour. Elle est gérée par les services compétents du Secrétariat Général. Outre les états statistiques et financiers, pour chaque société, cette base de données, doit contenir l'historique des décisions, injonctions et recommandations de la CRCA, tous les rapports de contrôles et autres documents sur la situation de la société. Tout membre de la Commission, ainsi que chaque commissaire-contrôleur, doit disposer d'un accès permanent, sécurisé, à la base des données.

b. Fonctionnalités attendues de la solution

Les fonctionnalités suivantes sont attendues de la solution à mettre en œuvre :

Géolocalisation et planification des contrôles

1. Enregistrement et consultation des compagnies d'assurance dans le système. Un maximum d'informations utiles pour la géolocalisation et la construction des éléments d'analyse décisionnelle sera collecté pour chaque compagnie d'assurance.
2. Positionnement des compagnies d'assurance sur une carte électronique personnalisée dédiée à la CIMA pour la géolocalisation. Le système permettra d'afficher les compagnies sur la carte selon plusieurs critères de tri : Le pays, la période de contrôle, le commissaire contrôleur, le profil de risque, ancienneté, etc.
3. Multi-classification des compagnies d'assurance : chaque compagnie pourra être rattachée à plusieurs catégories, de telle sorte que chaque catégorie ait son iconographie (icône et couleur) particulière lors de son affichage sur la carte. La catégorisation peut être effectuée par profil de risque, ancienneté d'existence, ancienneté du nombre de contrôle, nombre de contrôle, etc. Ces critères de catégorisation sont paramétrés à partir du système central.
4. Lecture du résumé d'informations sur une compagnie d'assurance juste en survolant son icône sur la carte (profil de risque, date du dernier contrôle, nombre de contrôles sur les X dernières années, commissaire contrôleur, année d'agrément, comptes contrôlés, etc.). Les informations figurant dans ce résumé sont paramétrées à partir du système central. - Enregistrement, simulation et consultation des calendriers de contrôles.
5. Le système permet également de faire des simulations de calendrier sur la base de plusieurs critères tels que les profils de risque des compagnies, les priorités du contrôle, les ressources disponibles, etc. Ces simulations proposent les meilleurs itinéraires et dates pour un meilleur ordonnancement du calendrier. Les critères de simulation des calendriers sont paramétrés à partir du système central. - Publication automatique des calendriers de contrôle : Après validation d'un calendrier de contrôles, le système synchronise automatiquement ce calendrier avec

l'agenda électronique de chaque commissaire contrôleur, et lui envoie le récapitulatif le concernant dans son courriel.

6. Evaluation des taux d'exécution des calendriers de contrôle. Le système permet de consulter le taux d'exécution d'un calendrier de contrôle, à partir des rapports enregistrés par les commissaires contrôleurs dans le système. Les utilisateurs habilités peuvent saisir une observation ou un motif de non-exécution sur chaque mission programmée dans un calendrier, ainsi qu'un compte rendu global de la tournée.

Gestion des rapports de contrôle

7. Enregistrement des indicateurs de contrôle à suivre. Le système permet d'enregistrer différents indicateurs de contrôle selon les besoins de la CIMA. Ces indicateurs seront calculés automatiquement au moyen des rapports de contrôles enregistrés sur le terrain par les commissaires contrôleurs.
8. Enregistrement de la structure des rapports de contrôle. Le système permet de définir plusieurs types de rapports de contrôles selon les usages. Pour chaque type, l'on peut définir les rubriques et sous rubriques du rapport, ainsi que les questionnaires d'évaluation associés. A chaque question du questionnaire est associée une plage de notation, ainsi qu'une répartition pondérale de la note attribuée sur les différents indicateurs de contrôle à mesurer. Le système permet d'indiquer les questions optionnelles et celles obligatoires pour la notation.
9. Enregistrement des rapports de contrôle. Le système permet au commissaire contrôleur d'enregistrer son rapport de contrôle en toute mobilité à partir de son smartphone ou d'un ordinateur. Ce rapport s'affiche suivant la structure prédéfinie sur le type concerné en backoffice. Au-delà de la note attribuée à chaque réponse du questionnaire, l'utilisateur peut associer un commentaire textuel, des images et vidéos (photos et vidéos prises par le commissaire sur le site ou autres), ainsi qu'un enregistrement audio. Ces éléments multimédia (commentaires, photos, vidéo et audio) peuvent également être ajoutés à chaque rubrique du rapport, ou au rapport global. Ces rapports sont stockés en temps réel dans le système.
10. Synchronisation automatique du rapport de contrôle avec la messagerie électronique du commissaire contrôleur et celle de sa hiérarchie. Le système peut envoyer automatiquement dans le courriel du commissaire contrôleur, ainsi que des personnes habilitées de sa hiérarchie, une copie du rapport au format PDF, avec les pièces jointes.

Consultations et Alertes

11. Consultation des indicateurs de contrôle. Le système permet de visualiser sur des graphiques et tableaux en tout temps, en toute mobilité et sécurité les indicateurs de contrôle calculés automatiquement à partir des rapports enregistrés dans le système. Ces indicateurs peuvent être triés suivant plusieurs critères (période de contrôle, commissaire contrôleur, pays, compagnie, etc.). Ils sont imprimables et exportables vers MS Word, Excel, PDF, etc. Les accès aux indicateurs de contrôle se font par niveau d'habilitation. - Suivi de l'évolution des indicateurs de contrôle. Le système permet de visualiser sur des graphiques et tableaux en tout temps, en toute mobilité et sécurité la progression des indicateurs de contrôle sur une certaine période. Le filtrage peut être effectué suivant plusieurs critères (période à observer, commissaire contrôleur, pays, compagnie, etc.). Ils sont imprimables et exportables vers MS Word, Excel, PDF, etc. Les accès aux indicateurs de contrôle se font par niveau d'habilitation.
12. Consultation des rapports de contrôle. Le système permet de consulter en tout temps, en toute mobilité et sécurité, les rapports de contrôle enregistrés dans le système, suivant plusieurs critères (période de contrôle, commissaire contrôleur, profil de risque, pays, etc.). Ces rapports présentent une structure uniforme correspondant à celle définie dans le backoffice. Ils sont imprimables et exportables vers MS Word, Excel, PDF, etc. Les accès aux rapports de contrôle se font par niveau d'habilitation. - Consultation des compagnies d'assurance dans le système. Le système permet de consulter en tout temps, en toute mobilité et sécurité toutes les compagnies

d'assurance enregistrées dans le système. Les compagnies à consulter peuvent être filtrées suivant plusieurs critères (pays, ancienneté, domaine, profil de risque, dernier contrôle, etc.). Les résultats sont imprimables et exportables vers MS Word, Excel, PDF, etc. Le système peut également positionner les résultats obtenus sur une carte électronique dédiée à la CIMA.

13. Alertes sur des événements exceptionnels (passage de la valeur d'un indicateur en deçà ou au-dessus d'un certain seuil, compagnie restée au-delà d'une certaine durée sans être contrôlée, etc.). Le système détecte automatiquement de tels événements et notifie les personnes habilitées à le traiter, par courriel.

c. Livrables attendus

Les livrables seront validés dans l'ordre suivant, sous la forme de modules :

- a) Module de gestion des rapports et des calendriers de contrôle.
 - Enregistrement, simulation et consultation des calendriers de contrôles.
 - Publication automatique des calendriers de contrôle.
 - Synchronisation automatique du rapport de contrôle avec la messagerie. - Enregistrement des rapports de contrôle.
 - Synchronisation automatique du rapport de contrôle avec la messagerie.
 - Consultation des rapports de contrôle.
 - Consultation des calendriers de contrôle et évaluation de leur taux d'exécution.

- b) Module des consultations, alertes et reporting
 - Positionnement des compagnies d'assurance sur la carte électronique.
 - Lecture du résumé d'informations sur une compagnie d'assurance juste en survolant son icône sur la carte.
 - Consultation des indicateurs de contrôle.
 - Suivi de l'évolution des indicateurs de contrôle sur une période.
 - Alertes sur des événements exceptionnels

- c) Module Administration
 - Gestion des utilisateurs et des habilitations d'accès.
 - Enregistrement des commissaires contrôleurs.
 - Enregistrement des compagnies d'assurances et leur géolocalisation.
 - Configuration des types et structures des rapports de contrôle.
 - Configuration des indicateurs de contrôle. - Configuration des éléments de filtrage divers (critères de catégorisation, de simulation, informations récapitulatives de survol de carte, etc.).
 - Gestion des préférences.

- d) Module formation des utilisateurs
 - Manuel et guide d'utilisateur.
 - Formation des utilisateurs en présentiel.

3. Comité de Pilotage

Le Comité de pilotage de ce projet est présidé par le Secrétaire Général Adjoint chargé du Département Technique et Contrôle. Il supervise les activités du projet.

Le chef de ce projet au sein du Secrétariat Général de la CIMA est le commissaire contrôleur en chef. Il veille au respect du cahier des charges, des délais et de la qualité. Il a la charge de la réception technique des livrables intermédiaires et des livrables finaux. C'est l'interlocuteur officiel du maître d'ouvrage avec le prestataire. A ce titre, il coordonne les réunions et autres séances de travail en présentiel et en ligne dans le cadre du projet, et assure le reporting de l'état d'avancement du projet auprès de la hiérarchie.

Le comité de pilotage du projet regroupe les compétences diversifiées, avec des responsabilités définies. Sa composition se présente comme suit :

- Superviseur du comité : Secrétaire Général Adjoint, chargé du Département Technique et Contrôle. Il *préside le comité*.

- Chef de projet : Commissaire-contrôleur en Chef

Responsabilités : Il veille au respect du cahier des charges, des délais et de la qualité. Il a la charge de la réception technique des livrables intermédiaires et des livrables finaux. C'est l'interlocuteur officiel du maître d'ouvrage avec le prestataire. A ce titre, il coordonne les réunions et autres séances de travail en présentiel et en ligne dans le cadre du projet, et assure le reporting de l'état d'avancement du projet auprès de la hiérarchie.

- Les experts métier :

- Chef de Brigade, Commissaire contrôleur général
- Commissaire contrôleur, Actuaire
- Responsable service courrier, communication interne et externe
- Secrétaire des Brigades, communication interne - archivage

Ce sont des personnes qui ont une bonne maîtrise du déroulement sur le terrain, du processus de contrôle des compagnies d'assurance. Elles connaissent bien les réalités et toutes les contraintes (environnement, internet, délais, énergie, etc.) auxquelles font face les commissaires contrôleur sur le terrain. Ils ont également une bonne maîtrise de l'exploitation des rapports de contrôle provenant du terrain. Ils connaissent bien les processus de traitement de ces rapports, ainsi que les informations recherchées, et les décisions qui en dépendent.

Leur contribution ira surtout dans le sens de proposer, d'améliorer et de valider l'applicabilité et le confort d'utilisation (expérience utilisateur) de la solution proposée. A ce titre ils interviennent activement dans les phases de design des flots de traitement (User Expérience et User Interface) de l'application.

- Les experts IT :

- Commissaire-contrôleur, Informaticien
- Responsable Informatique, Informaticienne

Ce sont des personnes ayant une bonne connaissance des technologies informatiques et une très bonne culture du digital. Ils ont la charge la mise à disposition de l'infrastructure de déploiement de la solution au sein de la CIMA. Ils veillent, en parfaite collaboration avec le prestataire, à ce que la nouvelle solution s'intègre parfaitement à l'existant, dans le strict respect des règles de sécurité et de performance en vigueur sur l'infrastructure. Ils assistent les utilisateurs dans le déploiement et

l'exploitation de la solution. Ils assurent la remontée des réclamations des utilisateurs auprès du prestataire, et assistent le prestataire en interne dans l'application des solutions à ces réclamations.

- Les experts de la réglementation :

Ce sont des personnes qui ont une bonne maîtrise de la réglementation en matière de contrôle des sociétés d'assurance. Leur contribution au sein du comité consistera surtout à valider la modélisation des indicateurs de contrôle à suivre, ainsi que la modélisation des questionnaires d'évaluation alimentant ces indicateurs. Cette validation vise surtout à s'assurer que la modélisation proposée prend en compte tous les aspects utiles pour une exploitation optimale de l'application.

Compte tenu des ressources limitées actuellement au sein du Secrétariat Général cette fonction sera assumée par le **Superviseur** et le **Chef de Projet**. Ces postes pourraient être pourvus ultérieurement, en interne ou en externe, selon la disponibilité des ressources.

4. Critères d'éligibilité des candidatures

Un consultant individuel sera retenu. Il pourra être proposé par un cabinet spécialisé en informatique ou système d'information. Le consultant individuel devra présenter les qualifications suivantes :

- expérience avérée en termes de développement d'applications Web et Mobiles, de gestion des bases de données, Big data et digitalisation des processus ;
- connaissance des marchés de l'assurance et de la réglementation en zone CIMA ;
- disposer d'une équipe pluridisciplinaire avec les différentes compétences nécessaires pour le plein succès de ce projet ;
- la qualité (pertinence) de l'offre technique et financière.

Une connaissance des procédures de contrôle des sociétés d'assurances sera un plus.

5. Dépôt des candidatures

Les candidats intéressés doivent fournir les informations justifiantes qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires parmi le personnel, etc) .

Confidentialité : Toute information concernant la CIMA et incluse dans ce document ou fournie séparément doit être traitée de façon strictement confidentielle par le prestataire. Ce dernier accepte de ne divulguer ou publier aucune information relative à cet appel à candidature. De la même façon, tout document fourni par le prestataire sera considéré comme confidentiel.

La CIMA se réserve le droit de ne pas donner suite au présent Appel à Candidature.